



Procès verbal pendant confinement

Par **ISATRIPHON**, le **19/01/2021** à **09:09**

Bonjour,

J'ai reçu un PV pendant le 1er confinement, pour défaut d'attestation et en dehors de la limite de 1 km de mon domicile. Or, à cette heure précise, j'étais au supermarché pour acheter du pain, à 7 km de l'endroit de verbalisation. J'ai le ticket de caisse faisant foi, mais réglé en espèces. Je n'ai jamais été arrêtée par la police, ni même égaré mes papiers d'identité. J'ai donc contesté cette amende, en exposant les faits, mais je suis convoquée devant le tribunal de police. Comment puis-je me défendre ?

Par **jodelariege**, le **19/01/2021** à **09:21**

bonjour

vous n'avez pas de preuve de votre présence à votre supermarché à l'heure indiquée sur le PV;

le ticket de caisse peut vous avoir été donné par votre voisine...

comment la police a pu obtenir votre nom ,prénom ,adresse ?

Par **P.M.**, le **19/01/2021** à **09:31**

Bonjour,

Vous pourriez invoquer le fait si c'est le cas que le numéro d'une pièce d'identité n'a pas été relevé et/ou que le PV n'a pas été signé car n'importe qui peut donner le nom et l'adresse de quelqu'un...

Autrement, ça serait difficile...